

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 25/06/2024

VOI.24.00.A01627

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DU POLYGONE, RUE DE DOLE, AVENUE LOUISE MICHEL, RUE GABRIEL
PLANCON, BOULEVARD CHARLES DE GAULLE, RUE ALEXANDRE RIBOT,
PLACE GEORGES RISLER, RUE GIRARDOT et RUE GENERAL BRULARD

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-
1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation
à M. Cédric VOIRIN

Vu l'arrêté n°VOI.24.00.A01307 en date du 28/05/2024

Vu la demande de l'entreprise SOGEA

Considérant Suivant l'état d'avancement des travaux :

- RUE DU POLYGONE (Besançon)
- RUE DE DOLE (Besançon)
- AVENUE LOUISE MICHEL (Besançon)
- RUE GABRIEL PLANCON (Besançon)
- BOULEVARD CHARLES DE GAULLE (Besançon)
- RUE ALEXANDRE RIBOT (Besançon)
- PLACE GEORGES RISLER (Besançon)
- RUE GIRARDOT (Besançon)
- RUE GENERAL BRULARD (Besançon)

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.24.00.A01307 du 28/05/2024, portant
réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 19/07/2024.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du
Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de
l'arrêté.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est
chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur
le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le _____

21 JUIN 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Cédric VOIRIN

Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

IN THE COURT OF THE COMMON PLEAS
FOR THE COUNTY OF [illegible]

Case No. [illegible]
[illegible]

Plaintiff,

vs.

Defendant.

Comes now the Plaintiff, [illegible], and files this

petition for [illegible] against the Defendant, [illegible], and

prays that

the Court will grant the Plaintiff's petition and award the Plaintiff

the relief requested herein.

Subscribed and sworn to before me this [illegible] day of [illegible] 19[illegible].

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]